

OPTION

Complément en électricité de l'automobile

DEGRE

7^e année PB complémentaire

PRE REQUIS

Avoir terminé avec fruit la 6^e année de l'enseignement secondaire technique ou professionnel et être en possession du certificat de qualification de :

- Mécanicien(ne) polyvalent(e) de l'automobile (TQ)
- Electricien(ne) automaticien (TQ)
- Mécanicien(ne) d'entretien automobile (P)
- Technicien(ne) en électronique

OBJECTIFS
DE LA
FORMATION

L'élève sortant d'une 7^e PB complément en électricité de l'automobile sera, suivant les consignes et en toute autonomie, capable de :

- Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;
- Intervenir sur les circuits électriques simples de l'automobile ;
- Réaliser des travaux d'installation, de modification ou d'amélioration d'équipement électrique d'un véhicule automobile ;
- Assurer la maintenance préventive et /ou corrective ;
- Diagnostiquer, localiser une panne et dépanner ;
- Assister ou réaliser le redémarrage de l'installation.

Au terme de cette 7^e, l'élève doit être en mesure, suivant les consignes, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement et en toute autonomie, d'intervenir au niveau :

- Installation,
 - Maintenance,
 - Contrôle,
 - Diagnostic,
 - Remise en service,
- d'installations électriques automobiles.*

CERTIFICATION

- Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)
- Attestation de compétences complémentaires

Athénée Provincial de Leuze

Rue du Rempart, 16

7900 Leuze-en-Hainaut

Tel : 069/67.21.10

Fax : 069/67.21.14

Internet : www.atheneeleuze.be

 Enseignement en Hainaut | Athénée provincial de Leuze